

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du 01 février 2023

\*\*\*

### Délibération 2023\_01\_02

\*\*\*

**Objet :** Modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par le budget annexe (compétences B et C) au budget principal 2023

Le premier février deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente et demi, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 13 (pour 20 voix)

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Eric PROVOST (3 voix) ; M. Rémy ORHON (3 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU, suppléant Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

#### Absents représentés : 4 (pour 9 voix)

---

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL M. Christophe ; DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

#### Absents excusés :

---

M. Jean-Yves HENRY ; M. Jacques ROBERT ; M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Jean CHARRIER ; M. Philippe JOUNY, suppléant de M. O DEMARTY.

#### Assistaient également :

---

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Monsieur Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

**Nombre de votants :** 17 (dont 4 pouvoirs) pour un total de 29 voix.

**Secrétaire de séance :** Thierry COIGNET

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 autorisant l'adhésion des syndicats mixtes fermés de Loire et Goulaine et de la Divatte au syndicat mixte Loire aval (SYLOA) et la modification des statuts du syndicat,

Vu la délibération n°2021\_12\_35 portant création d'un budget annexe pour les compétences à la carte exercées par le SYLOA,

### Contexte

Le SYLOA exerce pour le compte de ses seize membres, quinze EPCI à fiscalité propre et le Département de Loire Atlantique, des missions communes (compétence A) relatives à la coordination de la gestion de l'eau et l'animation du SAGE Estuaire de la Loire sur le périmètre du SAGE. Ces missions communes relèvent du budget principal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SYLOA exerce pour quatre de ses membres, la Communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo, des compétences à la carte sur les sous-bassins de Goulaine et Divatte : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI, compétence B) et l'animation de programmes concertés (compétence C). Pour les deux compétences à la carte, le Comité syndical a créé un budget annexe, par délibération n°2021\_12\_35 du 14 décembre 2021.

### Budget annexe pour les compétences B et C

Le budget annexe retrace les dépenses et recettes des compétences à la carte B et C.

Les agents rattachés au pôle GEMAPI sont rémunérés par le budget principal du SYLOA et le coût de ces agents fait l'objet d'un remboursement par le budget annexe « compétences B et C » auxquels ces agents sont rattachés.

Les services généraux (direction, administratif, communication, administration de données) interviennent pour les compétences à la carte, ce qui conduit à un remboursement des frais d'administration générale par le budget annexe « compétences B et C » au budget principal.

Les charges liées au fonctionnement de la structure sont également remboursées pour partie par le budget annexe « compétences B et C » au budget principal.

Afin de garantir la transparence de ces budgets, il est proposé de délibérer sur la répartition des charges de personnel et des charges générales pour 2023.

Il est proposé d'appliquer les modalités de remboursement suivantes :

- **Remboursement des charges de personnel du budget annexe « compétences B et C » :**

Les charges de personnel du budget annexe comprennent : les salaires et charges, les tickets restaurant, les visites médicales, la cotisation au CNAS, les assurances, les frais de déplacements, les frais de formation, les frais de transport, etc.

Postes	ETP 2023	
	Budget principal	Budget annexe
Directrice	0,6	0,4
Chargé de communication	0,7	0,1
Responsable du pôle administratif	0,5	0,5
Assistante administrative et comptable	0,5	0,5
Responsable du pôle SAGE-coordination des contrats	1	
Animateur SAGE	0,8	
Animateur SAGE Qualité des eaux	1	
Chargé de mission Coordination des contrats ASTER	1	
Chargé de mission Gestion quantitative	1	
Chargé d'évaluation, administrateur de données, SIG	0,9	0,1
Responsable du pôle GEMAPI	0,1	0,9
Chargé de mission Natura 2000		0,8
Animateur de bassins versants		1
Technicien rivière/bassin versant		1
Technicien environnement		1
<b>TOTAL</b>	<b>8,1</b>	<b>6,3</b>

Ces charges de personnel font l'objet d'une facturation trimestrielle de la part du budget principal du SYLOA à l'encontre du budget annexe « compétences B et C » selon les modalités suivantes :

Versement	Date limite	Montant appelé
1 <sup>ère</sup> facturation	30 mars année N	25% des dépenses de personnel du budget principal de l'année N refacturées à leur coût réel
2 <sup>ème</sup> facturation	30 juin année N	25% des dépenses de personnel du budget principal de l'année N refacturées à leur coût réel
3 <sup>ème</sup> facturation	30 septembre année N	25% des dépenses de personnel du budget principal de l'année N refacturées à leur coût réel
4 <sup>ème</sup> facturation	30 décembre année N	25% des dépenses de personnel du budget principal de l'année N refacturées à leur coût réel

- **Remboursement des charges générales de fonctionnement :**

Les charges de structure du bâtiment H2O remboursées par le budget annexe comprennent les dépenses liées au loyer et charges, l'électricité, les frais d'assurance, les frais de téléphone, les frais d'entretien, l'achat de fournitures, la maintenance des logiciels, du photocopieur, etc.

La répartition proposée est calculée au prorata du nombre d'ETP au sein de la structure, à l'exception des dépenses strictement liées aux différentes compétences du syndicat, et supportées par chaque budget.

La synthèse des clés de répartition est jointe en annexe de la présente délibération.

- **Indemnités de Vice-président en charge des « compétences B et C » :**

Les charges d'indemnité de fonctions de Vice-président, pour la délégation de fonctions du Président pour les compétences B et C, inscrites au budget primitif de l'année N, sont intégralement prises en charge par le budget annexe GEMAPI.

Elles sont facturées au budget principal et refacturées ensuite au budget annexe.

Toutes les dépenses afférentes au personnel et aux frais de fonctionnement courants sont supportées par le budget principal et seront refacturées trimestriellement au budget annexe sur la base de la répartition proposée ci-dessus.

Ces répartitions sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce jusqu'à nouvelle délibération modificative.

Les sommes nécessaires au règlement de la refacturation des charges seront prévues au budget annexe 2023.

Pour le budget principal, les recettes seront à enregistrer à l'article 758 « Autres produits de gestion courante ». Un état détaillant le calcul des charges supportées par le budget principal, en fonction des clés de répartition, sera joint au titre de recettes.

***Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité***

- **Valide** la répartition des charges de personnel et de fonctionnement courant,
- **Autorise** la refacturation du budget principal au budget annexe,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires se rapportant à cette décision.

Fait à Vertou, le 1er février 2023

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON



FONCTIONNEMENT DEPENSES		BUDGET PRINCIPAL (compétence A)	BUDGET ANNEXE (compétences B et C)
		Clef de répartition	Clef de répartition
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes
	60611 FOURNITURES NON STOCKABLES-EAU ET ASSAINISSEMENT	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	60612 FOURNITURES NON STOCKABLES-ENERGIE - ELECTRICITE	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	60622 CARBURANTS	Dépenses 100% budget principal (1 véhicule)	Dépenses 100% budget annexe (3 véhicules)
	60623 ALIMENTATION	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	60636 FOURNITURES DE VETEMENTS DE TRAVAIL	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	611 CONTRATS PREST. SERVICES AVEC ENTREPRIS	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe / hangar et locaux techniques
	6135 LOCATIONS MOBILIERES	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe / location pelle
	614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	615228 ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	-	Dépenses 100% budget annexe
	61523 ENTRETIEN DE VOIRIES ET RESEAUX	-	Dépenses 100% budget annexe
	61551 ENTRETIEN ET REPARAT. MATERIEL ROULANT	-	Dépenses 100% budget annexe
	6156 MAINTENANCE	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe / maintenance ouvrages
	6161 PRIMES ASSURANCES	- Prorata du nombre d'ETP / risques statutaires - Prorata du nombre d'ETP+ 1 élu BP + 1 élu BA / protection juridique et fonctionnelle - Prorata du nombre d'ETP / Responsabilité civile	- Prorata du nombre d'ETP / risques statutaires - Prorata du nombre d'ETP+ 1 élu BP + 1 élu BA / protection juridique et fonctionnelle - Nombre d'ETP / Responsabilité civile - Coût réel 100% dommages aux biens
	617 ETUDES ET RECHERCHES	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe

	6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	6226 HONORAIRES	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	6227 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP'- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes- Dépenses 100% budget annexe
	6228 REM. DIVERSES D'INTERMED.ET HO	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
	6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS ET MISSIONS	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	6234 RECEPTIONS	Nbre d'élus 22/28	Nbre d'élus 6/28
	6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	- Prorata nombre d'ETP - Dépenses 100% budget principal / CLE	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes standard, internet - Dépenses 100% budget principal / Nbr de lignes mobiles et fixes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes standard, internet - Dépenses 100% budget annexe / Nbr de lignes mobiles et fixes
	627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes
	6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe / ménage maison bleue
	63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes	Prorata du nombre d'ETP / dépenses communes
	6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	-	Dépenses 100% budget annexe
<b>012 CHARGES DU PERSONNEL</b>	Postes	Prorata du nombre d'ETP	Prorata du nombre d'ETP
	Stagiaires	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	65811 DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	-	Dépenses 100% budget annexe
	65311 INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	-	Dépenses 100% budget annexe
	65313 COTISATIONS RETRAITE MAIRE ET	-	Dépenses 100% budget annexe
	65314 COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE	-	Dépenses 100% budget annexe
	6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	-	Dépenses 100% budget annexe

	65748 SUBV. DE FONCT. AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES DROIT PRIVE	-	Dépenses 100% budget annexe
66 CHARGES FINANCIERES	66111 INTERETS REGLES A L'ECHANCE	-	Dépenses 100% budget annexe
	6688 AUTRES INDEMN REMB	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles	Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget annexe

FONCTIONNEMENT RECETTES		BUDGET PRINCIPAL (compétence A)	BUDGET ANNEXE (compétences B et C)
		Clef de répartition	Clef de répartition
002	EXCEDENT DE FCT REPORTE	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	6419 REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL	- Recettes 100% budget principal	- Recettes 100% budget annexe
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	70388 AUTRES REDEVANCE (RIVERAINS)	-	Recettes 100% budget annexe
	7068 PRESTATIONS DE SERVICES	-	Recettes 100% budget annexe
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74718 AUTRES (ETAT, AGENCE DE L'EAU)	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	7472 PARTICIPATIONS - REGIONS	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	7473 PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	74748 AUTRES COMMUNES	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	74751 PARTICIPATIONS - GRF DE RATTACHEMENT.	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	74758 PARTICIPATIONS - AUTRES GROUPEMENTS	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	7478 PARTICIPATION - AUTRES ORGANISMES	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7584 RECOUVREMENT SUR CREANCES NON VALEUR	-	Recettes 100% budget annexe
	75888 AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	- Prorata nombre d'ETP / recettes communes (SIE PAS et TR) - Recettes 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / recettes communes (SIE PAS et TR) - Recettes 100% budget annexe
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773 MANDATS ANNULES		
	777 QUOTE PART DES SUBVENTIONS	Subv. d'investissement perçue / budget principal	Subv. d'investissement perçue / budget annexe

INVESTISSEMENT DEPENSES		BUDGET PRINCIPAL (compétence A)	BUDGET ANNEXE (compétences B et C)
		Clef de répartition	Clef de répartition
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		Dépenses 100% budget principal	Dépenses 100% budget principal
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13911 ETAT	-	Reprise de la subv. affectée à l'acquisition d'une immobilisation / budget annexe
	13912 REGION	-	Reprise de la subv. affectée à l'acquisition d'une immobilisation / budget annexe

	13913 DEPARTEMENT	-	Reprise de la subv. affectée à l'acquisition d'une immobilisation / budget annexe
	139148 COMMUNES	-	Reprise de la subv. affectée à l'acquisition d'une immobilisation / budget annexe
	13918 AUTRES (subv parlementaire, Gaule Nantaise, CA)	-	Reprise de la subv. affectée à l'acquisition d'une immobilisation / budget annexe
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	1641 EMPRUNT EN EUROS	-	Dépenses 100% budget annexe
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2031 FRAIS D'ETUDES	-	Dépenses 100% budget annexe
	2051 CONCESSIONS ET DROITS BREVET, LICENCES	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	213 CONSTRUCTIONS	-	Dépenses 100% budget annexe
	2158 AUTRES MAT ET OUTILLAGES	-	Dépenses 100% budget annexe (ex : pelle)
	21728 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-	Dépenses 100% budget annexe (ex : travaux de restauration)
	21828 MATERIEL DE TRANSPORT	-	Dépenses 100% budget annexe
	21838 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	21848 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget principal	- Prorata nombre d'ETP / dépenses communes - Dépenses 100% budget annexe

INVESTISSEMENT RECETTES		BUDGET PRINCIPAL (compétence A)	BUDGET ANNEXE (compétences B et C)
		Clef de répartition	Clef de répartition
<b>10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES</b>	10222 FCTVA	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CA	Recettes 100% budget principal	Recettes 100% budget annexe
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	1311 ETAT AGENCE DE L'EAU	-	Recettes 100% budget annexe
	1312 SUBVENTION REGION	-	Recettes 100% budget annexe
	1318 AUTRES (EUROPE...)	-	Recettes 100% budget annexe
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	1641 EMPRUNT EN EURO	-	Recettes 100% budget annexe